

Comité de la CSFP: brèves 4/18

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 11 avril 2018:

N°	Points traités	Résultats / décisions
1	Limitation du nombre de jours CIE subventionnés	L'assemblée plénière de la CSFP avait chargé la Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP) d'étudier la possibilité de limiter le nombre de jours CIE subventionnés. La commission les a examinés dans toutes les professions et constaté que ce nombre varie énormément. Elle considère qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre une limitation du nombre de jours de cours subventionnés. En effet, les conditions et les besoins propres aux professions sont si divergents que prescrire un certain nombre de jours de cours CIE serait une décision arbitraire. Par ailleurs, la fixation d'un nombre maximal de jours CIE pourrait aussi être une incitation non souhaitable à étendre ce nombre à toutes les professions. Le Comité de la CSFP a pris connaissance des arguments de la CFFP et renonce à toute limitation du nombre de jours CIE subventionnés.
2	Établissement d'une prévision des coûts de la formation professionnelle	Sur mandat du SEFRI, le secrétariat de la CSFP établit chaque année des prévisions relatives aux coûts de la formation professionnelle. Le SEFRI utilise ces données dans le contexte des travaux de préparation du message FRI (financement et montant des crédits). Jusqu'ici, les calculs s'effectuaient au moyen d'un tableau Excel complexe. La CSFP et le SEFRI ont convenu qu'il fallait passer à une nouvelle solution pour calculer les coûts de la formation professionnelle. C'est la société <i>econcept</i> qui a été chargée d'élaborer un nouvel outil, qui devrait être opérationnel en 2019. Le secrétariat de la CSFP établira dès lors la prévision annuelle des coûts de la formation professionnelle en se servant de cet outil.
3	Cours pour les experts aux procédures de qualification: Participation des responsables cantonaux des examens	Pour des raisons d'efficacité, l'IFFP propose de renoncer dorénavant à la présence de responsables cantonaux des examens lors des cours suivis par les experts aux procédures de qualification. Le Comité de la CSFP fait observer que la participation des responsables cantonaux se justifiait par les informations qu'ils donnaient sur les dispositions cantonales, concernant par exemple les possibilités de recours. Les <i>master trainers</i> peuvent également communiquer de telles informations. Le comité demande à l'IFFP de préparer un concept-cadre précisant les informations qui doivent absolument être communiquées aux experts durant leurs cours de base, en précisant quelles sont les personnes chargées de le faire. Cela permet d'assurer la transmission des informations importantes au niveau cantonal même si les responsables cantonaux des examens ne sont pas présents aux cours. Le Comité de la CSFP a par ailleurs constaté que les dispositions en matière de recours diffèrent grandement d'un canton à l'autre. Il a chargé le secrétariat de réunir les textes à ce propos pour préparer une discussion sur les possibilités d'harmonisation.

4	Compte 2017 et budget 2019 du CSFO	Le Comité de la CSFP a procédé à la vérification préalable des comptes 2017 et du budget 2019 du CSFO et constaté avec satisfaction que le bouclage de l'exercice 2017 est bénéficiaire. Le Comité et l'Assemblée plénière de la CDIP statueront chacun sur ce dossier respectivement les 3 et 4 mai 2018 et le 21 juin 2018.
5	Pratique déloyale de <i>professionals.ch</i> en matière d'obtention des données	Le CSFO a remarqué que le site web <i>professional.ch</i> de la société Yousty AG reprenait systématiquement les contenus d' <i>orientation.ch</i> concernant la formation initiale et continue, ce qui constitue une situation de concurrence déloyale. Le comité a décidé de prendre contact avec la direction de la société pour discuter de la question, après avoir préalablement clarifié la situation dans les cantons.
6	Nominations	<p>Le comité a approuvé les nominations suivantes</p> <p>Lionel Eperon (VD) est désigné comme nouveau membre de la commission Organisation et processus et devient simultanément son nouveau coprésident. Il remplace Christophe Nydegger (FR) qui exerçait les mêmes fonctions.</p> <p>A partir de novembre 2018, Gaetano Lentini (BS) remplacera Walter Röllin (ZH) à la commission Formation professionnelle initiale, reprenant également la présidence de la <i>Subkommission betriebliche Bildung</i> de Suisse alémanique.</p>

Pour le Comité de la CSFP: Carla Gasser
25 avril 2018